



1. EDITORIAL

A l'appui des constats de l'année 2023, l'année 2024 est marquée par une volonté de construire des modalités d'accompagnement des mineurs confiés adaptées tant aux contraintes architecturales, qu'aux profils des enfants et des adolescents, qui présentent pour une grande partie des difficultés grandissantes à s'inscrire scolairement, professionnellement et socialement.

Par ailleurs, au terme de l'enquête relative aux difficultés des salarié(e)s conduite par les deux psychologues de la Direction Générale, plusieurs axes d'amélioration ont été actés et mis en œuvre pour permettre aux uns et aux autres d'exercer leurs missions dans des conditions plus sereines.

Cependant, malgré ces avancées, la situation reste complexe, parfois difficile à faire évoluer, le changement restant source de craintes et d'interrogations pour un grand nombre de salarié(e)s.

De ce fait, entre des prises en compte de mineurs plus abîmés, des projets parfois longs à mettre en œuvre, des salarié(e)s qui doivent composer avec les absences encore nombreuses de leurs collègues, les interventions très fréquentes de travailleurs sociaux intérimaires et les demandes pressantes d'accueillir au regard du nombre de Placements Non Exécutés sur le territoire, l'établissement est aux prises avec de nombreuses tensions, qui certes se font

peu à peu moins prégnantes, mais qui convoquent une attention, afin de permettre à tous et toutes, professionnel(le)s et mineurs d'être, pour les uns en sécurité et pour les autres, engagé(e)s.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

L'EEP « Le Centre de la Ferme » accueille à l'internat 36 mineurs dans 4 unités d'hébergement, constituant de fait des groupes de vie qui comptent entre 6 et 12 mineurs. Deux appartements extérieurs sont également à disposition de deux jeunes majeurs ou proches de la majorité. Âgés entre 8 et 18 ans, voire jeunes majeurs jusqu'à 21 ans, les enfants et les adolescents sont admis au titre des articles 375 et suites. Ce sont les Magistrats pour enfants et les représentants du Président de la Collectivité Européenne d'Alsace qui ordonnent ou conviennent avec les familles de la nécessité de confier ces mineurs à un établissement habilité et qui peuvent solliciter l'accueil à cette fin d'exécution, le Centre de la Ferme.

L'ACTIVITE

	2022	2023	2024
AGREMENT*	42	42	36+2
JOURNEES PREVISIONNELLES	13572	13572	13177
JOURNEES REALISEES	11551	12560	11972
ECARTS	-2021	-1012	-1205
EFFECTIF AU 31 DECEMBRE	32	34	31
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	85,00%	92,00%	90,85%
NBRE DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	47	57	50

MOUVEMENTS (ADMISSIONS ET SORTIES)

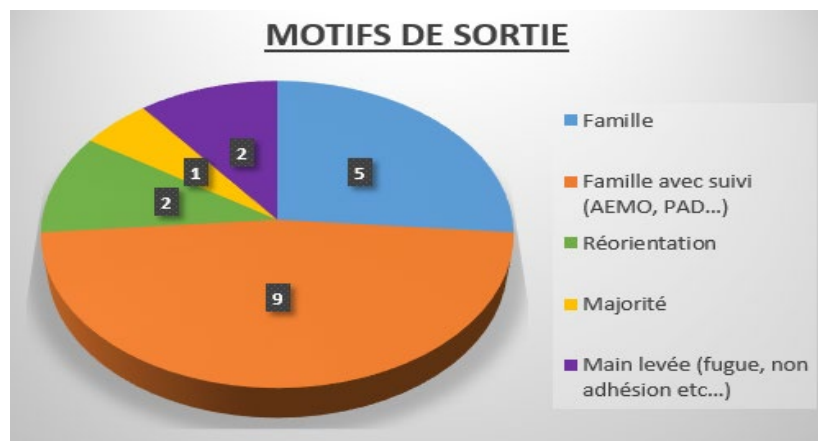
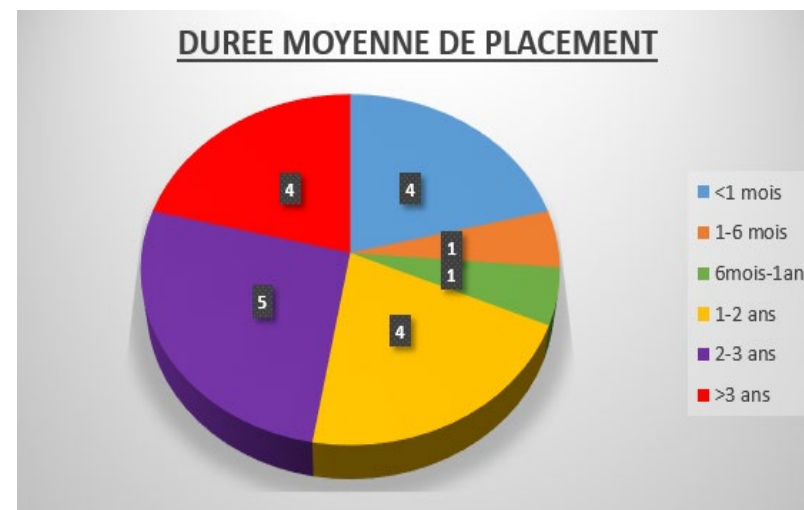
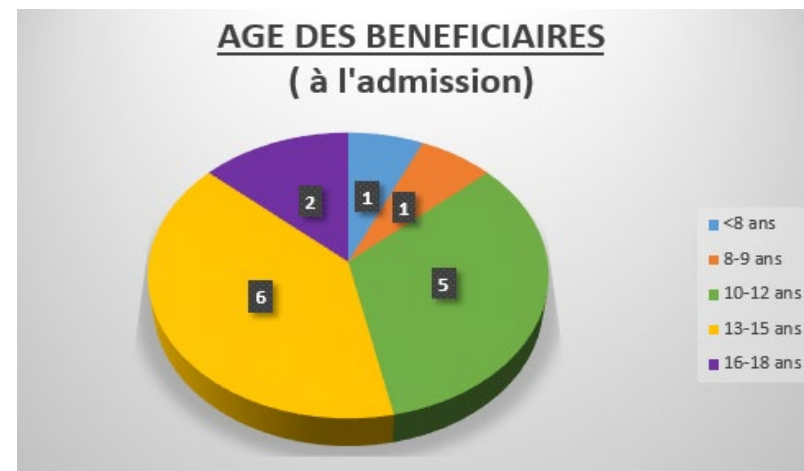
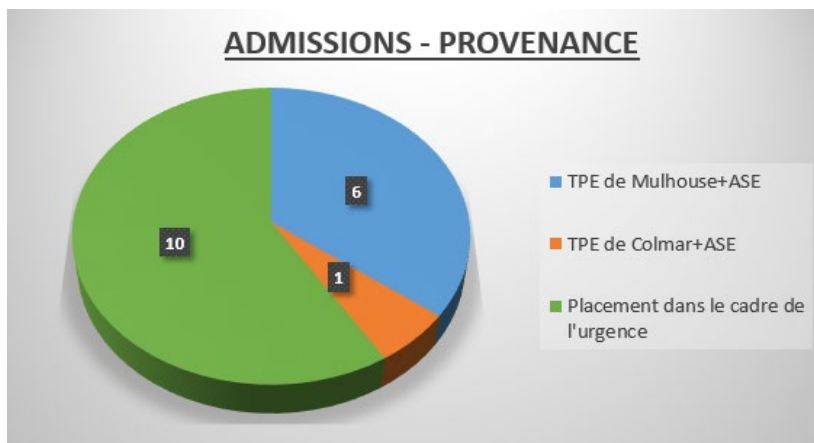
Nous retenons que sur les 17 mineurs admis, 10 l'ont été dans le cadre de l'urgence, nous laissant percevoir de ce fait que les conditions d'existence des enfants peuvent rapidement se déliter, malgré des mesures d'accompagnement en milieu ouvert.

Nous notons aussi que nous n'avons pas été sollicités cette année pour répondre à des demandes de placements administratifs, malgré la volonté

affichée de la Communauté Européenne d'Alsace de travailler avec les familles dans une logique de contractualisation.

Enfin, sur les 17 mineurs accueillis, 2 étaient des Mineurs Non Accompagnés.

50 mineurs ont été par ailleurs accompagnés au cours de l'année 2024. L'âge d'admission moyen reste entre 10 et 12 ans et la durée moyenne de présence à l'établissement oscille entre 2 et 3 ans, 4 mineurs étant accompagnés depuis plus de 3 ans. Ce constat nous autorise à penser que les situations obligent à considérer ce temps comme nécessaire à l'évolution satisfaisante des mineurs, ou nécessaire à la restauration des fonctions parentales.



Enfin, à propos des motifs de sorties, nous soulignons que nous avons organisé des réorientations d'adolescents vers d'autres structures. En effet, si nous adhérons à l'idée du parcours de l'enfant qui doit s'inscrire dans la continuité et la stabilité, il n'en demeure pas moins que nous soutenons aussi l'idée qu'il peut être parfois urgent et indispensable de penser qu'ailleurs certains peuvent mieux vivre, rebondir ou s'inscrire différemment, compte tenu de leur évolution et leurs besoins.

3 FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1 Vie de l'établissement

Du travail conjoint avec les financeurs, au regard notamment de la situation architecturale de l'établissement, de la prise en considération de l'inadéquation entre les besoins et la réalité des évolutions des profils, une nouvelle organisation des espaces de vie a permis de repenser les groupes de vie des enfants et des mineurs. Ainsi, une maison dans une rue adjacente et propriété de l'association, accueille depuis le mois de septembre le groupe des petits (GS1) que se partagent 6 enfants de 7 à 11 ans. Un espace de vie et un jardin très appréciés, dans la mesure où l'accompagnement est beaucoup plus sécurisé et adapté. A cet endroit, nous retenons que les professionnel(le)s s'accordent à dire que même si les profils des « petits » restent extrêmement complexes, ce déménagement est une aubaine pour gérer le groupe, contenir certains débordements ou partager le quotidien dans des conditions plus satisfaisantes.

Cette première étape d'une organisation transitoire s'est poursuivie par des travaux dans le bâtiment historique du Centre de la ferme, qui permettra au service de l'APAJ d'être en proximité du bâtiment administratif dès le début de l'année 2025. Enfin, les locaux laissés disponibles par le service de l'APAJ seront destinés, également courant 2025, à l'accueil des plus grands, dans une logique de « colocation », qui permettra de préparer au mieux les futurs jeunes majeurs à leur départ de l'établissement, en se confrontant aux réalités de l'autonomie, de l'indépendance et de leurs responsabilités.

Cette progression des accompagnements et cette volonté de proposer d'autres modalités, compte tenu des considérations des demandes, de la nécessité de proposer des perspectives plus adaptées et des modes de vie possiblement réalistes, constituent une réelle plus-value pour les mineurs mais elles sont ou seront aussi une réelle considération des conditions de travail des équipes qui doivent être également prises en compte dans les évolutions attendues.

Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la continuité et fluidité des parcours des usagers

Nous nous permettons de penser que l'année 2024 est une année de reprise des liens et de recherche d'amélioration des modalités de partenariat avec

l'ensemble des instances peu ou prou en charge des mineurs. Ainsi, nous nous permettons de souligner que les relations avec les instituteur(trice)s des écoles de Riedisheim, l'ITEP, les collèges des autres internats, les inspecteurs, sont plus sereines et que nous veillons à trouver collégialement les solutions ou les compromis les plus justes dans l'intérêt des mineurs. A cet endroit, le travail des cadres intermédiaires est à saluer, compte tenu de leur fort engagement.

Au fil des mois, nous avons aussi développé des relations de proximité avec les services du SPIP, nouvel interlocuteur, compte tenu du nombre important et croissant de parents incarcérés, ceci afin de permettre le maintien des liens parents/enfants et selon les décisions judiciaires.

Enfin, la ville de Riedisheim proposant de nombreuses activités durant les vacances scolaires et dans le cadre du périscolaire, bon nombre de mineurs ont pu être inscrit où s'inscrire dans des séjours ou autres, nous permettant de travailler l'ouverture sur l'extérieur des mineurs, un rapprochement de l'établissement vers la cité, une meilleure connaissance des possibles de part et d'autre.

3.2 Focale sur l'action de l'établissement sur l'accompagnement à l'autonomie et la santé

Mi 2024, le départ de l'infirmière en poste depuis 32 ans et la vacance du poste durant quelques mois ont constitué, dans une même temporalité, un moment difficile mais également l'occasion de repenser la place, les attentes et les nécessités, compte tenu des situations de santé des mineurs.

A la fin de l'année, ce poste ayant été pourvu, force est de constater que la dynamique est engagée et les besoins couverts, les praticiens en partie renouvelés et d'autres nouveaux trouvés, pour répondre à la multiplicité des besoins des jeunes accueillis.

Par ailleurs, l'intervention de certains partenaires en matière d'éducation, d'apport de prévention des risques, de pictogrammes pour les plus petits sont autant d'outils que nous avons développé dans la deuxième partie de l'année, afin de répondre aux sollicitations des mineurs et répondre de nos obligations de prévention.

Notons aussi qu'après plusieurs mois de vacance, le poste de psychologue a été pourvu en septembre dernier. Les besoins étant réels, les entretiens, les visites médiatisées se multipliant, l'engagement est considérable auprès des

usagers et des familles, mais aussi des équipes, qui doivent bénéficier des apports et des éclairages indispensables aux accompagnements, compte tenu de la complexité des profils des mineurs.

3.4 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

En repensant les modalités d'accueil et de vie des mineurs, nous nous permettons de penser que nous contribuons à nous adapter à leurs besoins et à leurs demandes, afin que leurs passages institutionnels soient des moteurs positifs de leur devenir.

Ainsi, si à ce jour nous n'avons que quelques mois de recul sur les effets de l'accompagnement des petits dans « la petite maison », nous retenons déjà que les troubles scolaires sont moins fréquents et moins invasifs, que les relations sont plus fluides et que la dynamique du groupe évolue plus vite.

Nous ne doutons pas que l'accompagnement des plus grands dans le système de « coloc », qui est réellement attendue, sera aussi bénéfique. La projection des possibilités étant soumise aux efforts à fournir et à la question de la confiance, nous observons déjà que certains se mettent en mouvement pour accéder à ce nouveau cadre de vie qui correspond aussi à une certaine normalisation dont ils ont besoin.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Etat des lieux des chantiers qualité et description des actions entreprises

En 2024, nous avons veillé à permettre aux salariés de projeter leurs missions dans des conditions plus sereines. Ainsi, de nouveaux ordinateurs ont été mis en circulation et, très en retard sur l'utilisation de nouveaux outils, l'établissement est inscrit dans le processus de formation, d'installation et d'utilisation dès 2025 du logiciel SILAO.

Par ailleurs, en direction des mineurs, les recherches de nouveaux espaces pour mettre en mouvement le projet d'une MECS s'est poursuivi mais sans pouvoir se concrétiser, le terrain correspondant aux besoins n'étant pas encore trouvé, au regard de l'offre restreinte sur le territoire Mulhousien.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2024

Evolution du personnel en équivalent temps plein sur les 3 dernières années

La situation RH au Centre de la ferme reste une réelle préoccupation et in fine, la résolution de cette préoccupation, le préambule de toute évolution.

Confronté depuis plus d'une année à l'absence de salarié(e)s sur des périodes importantes, le recours à des professionnel(le)s intérimaires ne diminue guère. En effet, si certain(e)s salarié(e)s sont revenu(e)s, le turn-over des absences (mi-temps thérapeutique, absence maladie, prise de congés pour épurement des soldes...) oblige sans cesse à faire appel à du personnel extérieur pour permettre les accompagnements des mineurs.

Chronophage en terme d'organisation du travail, extrêmement coûteux compte tenu des situations individuelles des enfants et des adolescents très altérées, et qui nécessitent d'être en doublure afin de permettre ou de tenter le travail d'accompagnement dans des conditions plus ou moins sécurisées, l'établissement reste fragile.

Nous notons enfin qu'il est difficile de mobiliser de jeunes professionnel(le)s alors que nous restons convaincus que c'est cette arrivée qui permettra une nouvelle dynamique.

Aussi, attentifs à l'accueil des salarié(e)s et à permettre des changements qui puissent soutenir l'exercice professionnel des salarié(e)s, la mobilisation reste un mouvement lent à se mettre en place. De fait, la mise en place des GAPS, et les projections en matière de formation restent des leviers importants qui pourront peut-être, être facteurs de changement.

Enfin, le retour de l'enquête diligentée par la Direction Générale fin 2023 ayant mis en lumière des attentes importantes en terme de conditions de travail, plusieurs pistes d'amélioration ont été prises en compte (matériel informatique, roulement des plannings, matériel, liens entre les différents intervenants, ...) et ce dans l'idée de faire évoluer positivement l'établissement.

2022		2023			2024		
45,61		45,61			51,57		
Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)							
	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	45,92	4,00	2,35	26,00	2,50	0,00	11,07
CDD temporaire	0,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,83
CDD remplacement	4,82	0,00	0,25	2,00	0,00	0,00	2,57
Contrat aidé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	51,57	4,00	2,60	28,00	2,50	0,00	14,47

attention particulière quant à ce que notre société est prête à engager pour viser plus de justice, d'espoir et de « faire ensemble ».

6. CONCLUSION

Peu à peu, l'établissement tente de se remettre de ses difficultés et dans un contexte où les enfants confiés sont tous plus abîmés, pris dans des logiques d'éducation discutables, soumis aux écrans et aux réseaux sociaux qui deviennent forces de référence, le travail d'accompagnement devient très souvent multifactoriel et convoque de la résistance et de fortes capacités pour trouver des outils qui vont permettre de faire grandir les mineurs confiés.

En effet, nous ne pouvons que faire le constat qu'à la précarité s'ajoutent les troubles, notamment psychique (TDH, DYS,.), les troubles du développement autour du respect du consentement, de la sexualité qui prennent une place conséquente et sur lesquelles il faut être particulièrement vigilants, tant pour protéger les plus vulnérables que pour rappeler les limites et la Loi au plus débridés.

Dans cet espace vaste et conséquent, les salariés voient leurs champs d'interventions croître d'années en années alors qu'ils sont pour partie moins formés, moins nombreux pour relever les défis, parfois fatigués aussi. Au fait des réalités économiques, des rappels incessants concernant les contraintes budgétaires, certes réelles, la question de l'avenir du travail d'accompagnement reste prégnante et devra sans doute faire l'objet d'une